Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260917-2026_049-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

# Délibérations du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 17 septembre 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution*

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Jean-Michel FARINA, Mme Jessica PROVOST, Mme Elodie REMY, Mme Sandrine USANOS.

Procurations :
Mme Jessica PROVOST donne procuration à Mme Chrystelle BADOUD
Mme Elodie REMY donne procuration à M. Laurent DUCLOS
Mme Sandrine USANOS donne procuration à Mme Elise BRUEY

Secrétaire de séance : M. Laurent DUCLOS

| 2026/049 | Foncier – Aliénation d'un délaissé de chemin rural |
|---|---|

Rapporteur : Alain MALOEUVRE

Le GAEC de la Goupillère a, en 2023, souhaité acquérir une voie classée dans la voirie communale et desservant exclusivement l'exploitation.

Par délibération n°2023.044 du 8 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le déclassement de cette portion de chemin communal avant sa cession et autorisé le lancement d'une enquête publique sur ce projet.

L'enquête publique sur ce sujet s'est déroulée du 4 février 2025 au 20 février 2025 et le commissaire-enquêteur en charge de l'enquête a émis un avis favorable au projet de déclassement puis aliénation de cette portion de chemin.

Par délibération n°2025.013 du 20 mars 2025, le conseil municipal a émis un avis favorable quant au projet de déclassement puis d'aliénation de cette portion.

Il convient à présent de fixer le prix de vente de cette portion de chemin cadastrée WA133 d'une contenance de 6a38ca.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260917-2026_049-DE

Il est proposé de céder cette portion de chemin au GAEC de la Goupillère au prix de 1€HT/m².

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** la demande formulée par le GAEC de la Goupillère ;
**Vu** l'estimation du service des domaines en date du 11 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**22 voix pour,**
**0 abstentions,**
**0 voix contre**

- **Décide** le principe de la vente du chemin rural mentionné au prix de 1€HT/m²
- **Précise** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte de vente à intervenir
- **Décide** de confier la rédaction de l'acte de vente à intervenir à l'office notarial PIED/LE POUPON (RETIERS/MARTIGNE-FERCHAUD)

Pour extrait conforme, le 21 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent DUCLOS

Le Maire,
Patrick HENRY